



Bassins, le 6 septembre 2021

Préavis n° 12/21

Préavis du bureau du conseil relatif à une demande d'adaptation des vacations des membres du conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme il est d'usage en début de chaque législature, le Bureau du Conseil communal se doit de vous soumettre un préavis concernant les indemnités versées à ses membres, ceci conformément aux articles N°4, alinéa 9 et N°29 de la Loi sur les Communes de février 1956.

Notre Bureau s'est donc réuni en date du 6 juillet et 1er septembre 2021 afin de modifier le montant des indemnités* perçues par le Président du Conseil, ses secrétaires, les membres du Bureau ainsi que ceux des commissions diverses. A notre connaissance, depuis 1998, soit le passage du Conseil général au Conseil communal, aucune adaptation des tarifs n'a été effectuée.

Ci-dessous, les propositions du Bureau :

Président	<i>Par Conseil</i>	200.-	<i>Y compris 1^{ère} séance Mun. & commissions</i>
Secrétaires	<i>Tarif horaire</i>	1700.- par an 100.- par conseil	<i>PV. Convocations. Tenues de fichiers. Conseils.</i>
Votations Élections	<i>Demi-jour Jour entier</i>	100.- 200.-	<i>La subsistance est comprise lors d'une journée entière.</i>
Bureau	<i>Par séance</i>	50.-	<i>Par personne</i>
Commissions	<i>Par séance</i>	50.-	<i>Par personne</i>
Délégués aux associations	<i>Par séance</i>	50.-	<i>Si ladite association ne rémunère pas déjà ses membres.</i>
Rapporteurs	<i>Par rapport</i>	30.-	
Vacations	<i>Pour le travail non mentionné ci-dessus</i>	35.- /h	

*Toutes les indemnités seront perçues en fin d'année civile.

Sur le budget de la Commune, ces adaptations représenteraient environs 10'000.-/année.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs, à adopter le préavis du Bureau du Conseil.



BASSINS

Conclusion

En fonction des explications données ci-dessus, il est **demandé au conseil communal de Bassins**

vu le préavis municipal n° 12/21 du 6 septembre 2021,

ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accepter les tarifs mentionnés ci-dessus tels que présentés.

Bernard Treboux
Président du conseil



Karim Donnet
Secrétaire